



**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'établissement
de l'École des Tournesols et de l'immeuble de la Petite-Ourse du mardi 11 juin 2019.**

Étaient présents

Membres parents :	Benoît Gosselin, Johanne Blais, Sandra Lemaire, Marie-Josée Richard, Abdel Tahir, Amélie Choquette, Annie Charbonneau-Fortin
Membres de l'équipe-école :	Driss Ait El Haj, Marie-Claude Bénard, Casandra Fortin-Bourguignon, Jessica Mantha-Duffy, Marc Thibault, Isabelle Barrieau-Garneau.
Direction :	Isabelle Lowe, directrice Rachelle Ada, directrice adjointe
Public :	Lucie (bibliothécaire) Christine Charron

1- Présences et vérification du quorum (18 h 32)

Le Président souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum.

2- Adoption de l'ordre du jour

Madame Lemaire rappelle que l'ordre du jour des rencontres, le procès-verbal des rencontres précédentes ainsi que toute documentation pertinente à une rencontre doivent être soumis au minimum deux jours ouvrables avant la rencontre.

Madame Lemaire propose, appuyée de Fortin-Charbonneau, l'adoption de l'ordre du jour sans modification.

CE-18-19-66

Adoptée à l'unanimité

3- Adoption au procès-verbal du 7 mai 2019

Les demandes de modifications seront envoyées à madame Mantha-Duffy.

Madame Blais propose, appuyée par M. Abdel d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2019.

CE-18-19-67

Adopté à l'unanimité

4- Suivis au procès-verbal du 7 mai 2019

Tous les points sont déjà à l'ordre du jour.

5- Interventions :

5.1 Interventions du public

Aucune intervention du public.

5.2. Intervention des membres de la communauté

Aucune intervention des membres de la communauté.

5.3. Mot du commissaire

Aucune intervention du commissaire.

5.4. Mot du porte-parole de l'O.P.P.

Madame Charbonneau-Fortin mentionne que le comité de l'O.P.P. a tenu une dernière rencontre pour planifier les activités de la fête de fin d'année du 21 juin sous le thème « Fête de carnaval ».

Madame Charbonneau-Fortin annonce qu'il s'agira de la dernière activité qu'elle organisera comme porte-parole et membre du comité de l'O.P.P.

6- Résolutions :

6.1. Frais exigés aux parents

Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), Madame Lowe présente la liste détaillée des frais qui seront exigés aux parents pour l'année scolaire 2019-2020 suite aux consultations menées auprès du personnel enseignant et validées par le secrétariat général de la CSPO. La liste est conforme aux exigences du MÉES.

Madame Lowe rappelle que l'école ne peut évoquer la qualité du produit et souligne que l'ensemble des libellés obligatoires ont été ajoutés. Elle mentionne que beaucoup d'items devront être commandés par l'école puisque l'établissement éducatif se doit maintenant de fournir certains des items pour assurer à tous les élèves qui n'en auraient pas puissent bénéficier de ceux de l'école. Madame Lowe confirme que les outils électroniques seront mis à la disposition des élèves dès le premier jour de classe.

M. Gosselin propose d'ajouter la somme approximative que représenteront les achats d'effets scolaires dans les années à venir afin de donner une indication aux parents des frais qui seront encourus. Il croit que cette donnée constitue celle la plus sensible aux yeux des parents et la plus médiatisée au Québec au lendemain de l'envoi des listes des effets scolaires alors qu'elle n'est pas disponible lors de la prise de décision.

Madame Lowe indique que le montant pour les activités non obligatoires a été revu à la baisse pour atteindre la somme de 30 \$ par enfant. Il est à noter que la ventilation à ce jour est impossible puisque la programmation culturelle de la région est présentement à l'étude par le personnel enseignant.



Madame Lowe rappelle que les sommes collectées auprès des parents doivent être entièrement déboursées durant l'année scolaire pour l'élève et que toute somme non utilisée est remboursée aux parents.

Madame Charbonneau-Fortin propose, appuyée par madame Choquette d'adopter les listes des frais exigés aux parents.

Quatre abstentions.

CE-18-19-68

Adoptée à la majorité

6.2. Adoption du budget annuel de l'école des Tournesols et de l'immeuble de la Petite-Ourse pour 2019-2020

Considérant l'article 95 indiquant que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

Considérant l'article 96.24 mentionnant que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement;

Considérant l'article 96.24 stipulant que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par la commission et les autres revenus qui lui sont propres;

Considérant que de nouvelles campagnes de financement pourraient voir le jour durant l'année scolaire 2019-2020 pour amasser de nouveaux fonds;

Madame Lowe soumet le budget annuel 2019-2020 de l'établissement-École des Tournesols (029) qui inclut l'immeuble de la Petite-Ourse pour une prévision d'achalandage de 715 élèves. Elle souligne que la somme indiquée pour l'activité parascolaire de la chorale représente une somme de 30 \$ par enfant, mais est appelée à être révisée en cours d'année scolaire.

M. Thibault demande à ce que le Spectalent et la soirée DJO Spectalent soient retirés du budget puisque ces activités n'ont pas eu lieu en 2018-2019.

Il est proposé par M. Thibault et appuyé par madame Charbonneau-Fortin d'adopter le budget annuel 2019-2020 pour l'école des Tournesols et l'immeuble de la Petite-Ourse.

CE-18-19-69

Adoptée à l'unanimité

6.3. Adoption du Projet éducatif 2018-2022

Le projet éducatif élaboré par un comité de pilotage en lien avec le *Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais* est présenté pour approbation. Madame Lowe souligne le travail colossal entrepris par le comité de

pilotage qui n'a eu que trois mois au lieu de dix pour s'y pencher et rappelle que le canevas utilisé est celui prescrit par notre commission scolaire.

Madame Lowe indique qu'un plan d'action élaboré en fonction des objectifs établis dans le Projet éducatif 2018-2022 de notre école sera mis de l'avant par les membres de l'équipe-école et que les parents du comité de pilotage pourraient être invités à quelques réunions de suivis du projet éducatif 2018-2022.

Proposé par madame Lemaire, et appuyé par monsieur Thibault.

CE-18-19-70

Adoptée à l'unanimité

6.4. Bilan du CÉ 2018-2019

Considérant la première ébauche transmise aux membres avant la rencontre;

Considérant les ajouts et les précisions à apporter au bilan du conseil d'établissement;

Le conseil reporte l'approbation du bilan afin qu'une nouvelle version leur soit présentée. L'approbation sur la nouvelle version sera votée électroniquement conformément aux règles de régie interne du conseil d'établissement.

6.5. Activités des journées pédagogiques au service de garde

Une copie des activités du service de garde pour les journées pédagogiques est présentée au conseil d'établissement.

Proposée par Madame Richard, et appuyée par Mme Charbonneau-Fortin.

CE-18-19-71

Adoptée à l'unanimité

6.6. Commanditaire pour les collations pour la fête des finissants

Dans le cadre de la fête des finissants, un parent demande au CÉ de pouvoir faire un don en biscuits pour l'ensemble des élèves de 6^e année.

L'adoption est proposée par madame Lemaire et appuyée par A. Choquette.

CE-18-19-72

Adoptée à l'unanimité

7- Consultations :

Aucune consultation.

8- Informations :

8.1. Correspondances

Il n'y a pas de correspondance.

8.1. Clientèles 2019-2020

La direction travaille fort pour stabiliser la situation des deux immeubles pour l'année 2019-2020, malgré la pénurie de main-d'œuvre ressentie dans le domaine de l'éducation.



9- Rapports :

9.1 Direction

La CSPO a accordé le contrat relatif au projet « Aménagement d'un local d'apaisement » à l'immeuble de la Petite-Ourse à la firme Les Rénovations Daniel Larivière Inc., au montant de 45 860 \$ (avant les taxes) soumission la plus basse conforme.

L'imposition des deux récréations de vingt minutes à l'ensemble des écoles du territoire aura une incidence sur le transport scolaire, donc les heures de cours des deux établissements.

9.2 Enseignant et professionnel

Rien à signaler.

9.3 Technicienne en service de garde

Rien à signaler.

9.4 Déléguée au comité de parents de la CSPO

Madame Richard révèle que lors de la rencontre du 21 mai dernier, il fut annoncé que des classes pour les maternelles 4 ans seront offertes dans différentes écoles en Outaouais (Saint-Rédempteur, Notre-Dame, Cœur des collines et d'autres) dès septembre 2019. La CSPO se donne cinq ans pour émettre un plan pour l'ouverture des 117 classes du territoire de l'Outaouais.

9.5 Représentante au comité EHDAA

Madame Lemaire souligne aux membres que lors de la rencontre du 6 mai dernier une présentation sur l'anxiété, par Mme Fanny Trudel fut offerte aux membres.

Madame Lemaire indique que la nouvelle Politique sur « Organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » sera présentée pour adoption le 12 juin prochain aux commissaires.

Madame Lemaire souligne que le représentant de l'école Euclide-Lanthier a proposé un chien à l'école et que si l'école a un intérêt, l'orthopédagogue peut venir faire une présentation. Elle souligne également le projet d'utilisation de pictogrammes dans le parc et les structures de jeux de l'école des Cavaliers pour aider les élèves qui doivent avoir recours à un tel moyen de communication afin de connaître les règles à suivre.

10- Informations :

10.1. Gestion de la non-livraison de la pizza en décembre (035)

Madame Choquette indique qu'en décembre dernier les problèmes de livraison de la pizza auraient dû être annoncés de manière transparente aux parents.

10.2. Option du choix des dates pour la pizza

Considérant la complexité de gérer une campagne de financement de cette ampleur et la comptabilité y étant reliée, il est impossible pour l'école d'offrir une flexibilité quant aux choix de dates pour la commande des pointes de pizza.

10.3 Info-Trottibus

Le projet Trottibus a permis à six élèves de bénéficier du service pour toute l'année pour un des trajets.

En septembre prochain, la possibilité d'offrir le projet à de nouveaux enfants permettra de remettre sur la table les quatre trajets initiaux pour la clientèle de l'École des Tournesols. Le projet sera mis de l'avant lors de la journée de préinscription et lors de l'assemblée générale annuelle.

10.4 Invitation à l'AGA (assemblée générale annuelle)

Madame Richard propose de transmettre aux parents un dessin fait par sa fille pour les inviter à l'AGA de septembre prochain considérant les défis relatifs au taux de participation des parents constaté dans l'ensemble de la commission scolaire. Elle est d'avis qu'un tel dessin attirera davantage l'attention des parents qu'une lettre d'invitation envoyée en septembre.

11- Levée de l'assemblée.

Le président remercie les membres du conseil d'établissement pour leur implication au courant de la dernière année remplie de défis et souligne que deux postes seront vacants l'an prochain.

Il est proposé par Mme Blais, appuyé par Mme Charbonneau-Fortin, que la séance soit levée.
CE-18-19-73 **Adoptée à la majorité**

12- Prochaine rencontre : à être déterminé après l'assemblée générale annuelle des parents prévue le mardi 10 septembre 2019, 18 h 30.



Johanne Blais
Présidente



Isabelle Lowe
Directrice

Résolution : CE-19-20-02

Adoptée à l'unanimité